REVUE DE PRESSE

RECOURS CONTRE L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE CONCERNANT LES DISTANCES D'ÉPANDAGES DE PESTICIDES

génération FUTURES

L'EXPRESS

ACTUALITÉS · LE CORONAVIRUS · ÉCONOMIE · L'HEBDO · LIFESTYLE · SERVICES

À VOIR · Les océans en danger · La sécheresse en France · Energies renouvelables · Pêche en eaux profondes · Agriculture raisonnée et produits

Actualité | Société | Environnement

"PROTÉGER LES RIVERAINS"

Des associations dénoncent les épandages près des habitations en plein confinement

Par LEXPRESS.fr avec AFP ,
publié le 16/04/2020 à 21:49

L'EXPRESS 16 AVRIL

“

Pas d'épandage agricole à proximité d'habitations ni de lancement de consultations publiques pour les chartes "pesticides" entre agriculteurs et habitants en plein confinement : un collectif d'associations a demandé ce jeudi de "protéger les riverains". Ces ONG, menées par Générations futures, veulent que "les préfets interdisent les pulvérisations de pesticides près des habitations et que soient reportées sine die les consultations publiques autour des chartes 'pesticides'", selon un communiqué.

LA FRANCE AGRICOLE 23 AVRIL

“

Plusieurs organisations protestent contre l’absence de concertation avec les riverains avant la mise en place des réductions de distance de traitement. Neuf organisations ont annoncé le 23 avril 2020 qu’elles déposent deux recours devant le Conseil d’État pour stopper les dérogations aux distances d’épandage de phytos à proximité des habitations.

La France Agricole

Recherche · S'ABONNER · CONNEXION

ACTUALITÉS · MÉTÉO · COURS ET MARCHÉS · CULTURES · ÉLEVAGE · TRACTEURS ET MATERIELS · GESTION ET DROIT

TWEETER · PARTAGER · IMPRIMER · ENVOYER PAR MAIL · COMMENTER

PHYTOS

Les dérogations ZNT attaquées en justice

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS · 23.04.20

ZNT (zone non traitée) · coronavirus

Plusieurs organisations protestent contre l'absence de concertation avec les riverains avant la mise en place des réductions de distance de traitement. © C. Thiriet

Neuf organisations sont vent debout contre les diminutions de distance d'épandage de phytos vis-à-vis des habitations, accordées temporairement par le gouvernement dans le contexte actuel.

Neuf organisations (1) ont annoncé le 23 avril 2020 qu'elles déposent deux recours devant le Conseil d'État pour stopper les dérogations aux distances d'épandage de phytos à proximité des habitations.

PARIS 18°C

BLÉ MEUNIER
Marché à terme - Euronext
+0.50€/t

L'HEBDOMADAIRE
3849 – 24.04.2020
Feuilleter

En direct

EMPLOYEURS
Les arrêts pour garde d'enfants se transforment en activité partielle
2 h

CONDITIONS DE CULTURE
« Un des débuts de printemps les plus secs depuis 1979 »
3 h

MARCHÉS
Le Covid-19 porte le « coup de grâce » au canard à rôtir
5 h

VIRUS SUR TOMATE
Les modalités de participation de l'État sont connues
6 h

SEMIS DE MAÏS
Dix méthodes à l'essai pour éviter les dégâts de sangliers
7 h

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
Huit pistes pour mieux traquer les organismes nuisibles
8 h

BOVINS MAIGRES

L'info durable. #TousActeurs

Rechercher une info ou une solution · OK · Se connecter · Mon panier

Rubriques · #TousActeurs · Agenda · Magazines · Boutique

EN CE MOMENT · #Confinement · #IdéesPratiques · #Solidarité

Accueil > Environnement > Neuf ONG déposent deux recours contre les épandages à proximité immédiate d'habitations

ENVIRONNEMENT

Neuf ONG déposent deux recours contre les épandages à proximité immédiate d'habitations

L'INFO DURABLE 23 AVRIL

“

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de "passer outre le processus de concertation" et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG. Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres "dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant".

LE PARISIEN 23 AVRIL

Le Parisien

Société

Confinement : recours d'ONG contre les épandages de pesticides à proximité immédiate d'habitations

Les associations reprochent au gouvernement d'avoir permis de «passer outre le processus de concertation» local.

Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage s'échelonnant de 3 à 20 mètres. AFP / Marine Legrand

Par **Le Parisien avec AFP**

Le 23 avril 2020 à 14h59

Neuf ONG ont annoncé jeudi avoir déposé deux recours devant le Conseil d'Etat pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement et de pandémie de Covid-19, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture.

« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits « les plus dangereux », qui représentent environ 0,3 % des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites « de bon voisinage » doivent être adoptées localement.

Des dérogations, accord ou non

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de « passer outre le processus de concertation » et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

OUEST FRANCE 23 AVRIL

Podcasts Mes communes Météo ouest france Le Journal Newsletters Suivez-nous

Actualité Premium Régions Départements Communes Sport Loisirs Annonces Vidéos Abonnez-vous

En ce moment | Coronavirus | Évolution de l'épidémie en chiffres | Ouest-France vous répond | Que faire à la maison ?

Accueil / Environnement / Pesticides

Des ONG déposent des recours contre les épandages de pesticides près des habitations

Le ministère de l'Agriculture a autorisé par dérogation des réductions de distance entre les zones d'épandage et les habitations, sous prétexte que le confinement complique le processus de concertation. Neuf ONG ont déposé des recours afin de suspendre les arrêtés.

Des champs de soja arrosés de pesticides en Argentine, le 8 février 2018 (photo d'illustration). | PABLO AHARONIAN / AFP

Ouest-France avec AFP.

Publié le 23/04/2020 à 13h36

ABONNEZ-VOUS

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

Newsletter La Matinale

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par **Ouest-France**

Votre e-mail OK

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités. En savoir plus.

Partagez

FACEBOOK TWITTER FLIPBOARD MESSENGER LINKEDIN EMAIL

Neuf ONG ont annoncé jeudi 23 avril avoir déposé deux recours devant le Conseil d'État pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture.

« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits **« les plus dangereux »**, qui représentent environ 0,3 % des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites **« de bon voisinage »** doivent être adoptées localement.

Absence de concertation, pour cause du confinement

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de **« passer outre le processus de concertation »** et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres **« dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant »**.

Les ONG mettent en avant les interrogations autour de la pollution de l'air, soupçonnées d'aggraver les risques liés au coronavirus.

#Pesticides #Écologie #Agriculture #Environnement

1€ pour 3 mois
L'info au plus près de vous. Débloquez tous les articles du site et de l'application.
J'en profite

En continu

Une | Pesticides

- 24/04 Pesticides : les associations attaquent
- 23/04 Des ONG déposent des recours contre les épandages de pesticides près des habitations
- 22/04 Pas-de-Calais. Des agriculteurs et maraîchers auraient pollué des fossés au Roundup
- 22/04 Bretagne. Pesticides pulvérisés à 3 m au lieu de 5 m des maisons : des députés alertent le ministre
- 21/04 Pesticides. Des députés de la majorité dénoncent une réduction des distances d'épandage
- 16/04 Pesticides. Bataille sur les distances de non-traitement
- 08/04 Pesticides. Eau et rivières « scandalisée » par la réduction des distances, la FNSEA riposte

Ailleurs sur le Web Contenus Sponsorisés

Ne donnez jamais ces 2 ingrédients à votre chien
Animactiv

Contenus Sponsorisés par Taboola

ANNONCES EMPLOI
ouestfrance-emploi.com
L'emploi à Angers
L'emploi à Nantes
L'emploi à Rennes
L'emploi à Paris

> *« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association* ***Générations futures*** *dans un communiqué.*

PLEINCHAMP.COM 22 AVRIL

pleinchamp.com
Votre site d'expertise agricole.

GRANDES CULTURES | ELEVAGE | FRUITS & LÉGUMES | VIGNE & VIN | MACHINISME | ANNONCES | GESTION | MÉTÉO

Accueil > Actualités générales > Actualités > Epandages et confinement : les associations montent au créneau

Epandages et confinement : les associations montent au créneau

22/04/20 Adèle Magnard

Les épandages sont accusés de constituer un facteur aggravant de la propagation du covid-19 (Crédits : A. Magnard)

Les épandages agricoles se retrouvent sous le feu de nombreuses critiques dans le contexte du confinement. L'entrée en application des chartes sur les ZNT sans

LE FIL DE L'INFO

12H24 Le Modef dénonce les marges de la GMS sur les produits alimentaires

10H33 Coronavirus : lourdement touchée, la filière cidricole réclame des mesures

08H37 Les marchés des viandes bovines en France et en Europe dans la tourmente du COVID-19 - : Tendances Lait Viande - Hebdo n°4

27/04 La Russie suspend ses exportations de céréales jusqu'au 1er juillet

27/04 [Carte interactive] Le point sur les marchés aux bestiaux ouverts et fermés

TOUTE L'ACTUALITÉ

ARTICLES LES + LUS

1 20/04/20 "Si tous les éleveurs retiennent leurs animaux, cela fera poser des questions aux abattoirs"

2 24/04/20 Colère de la Fnab après la visite de Macron dans une serre de tomates hors-sol

Anticiper la sécheresse et la crise

“

Plusieurs associations anti-pesticides et ONG environnementalistes dénoncent également la mise en œuvre de ces chartes dans le contexte de confinement. « La période n'est pas propice à une consultation sereine et réellement démocratique des diverses parties prenantes » estime l'ONG Générations futures dans un communiqué co-signé avec une vingtaine d'autres organisations

SCIENCE POST 23 AVRIL

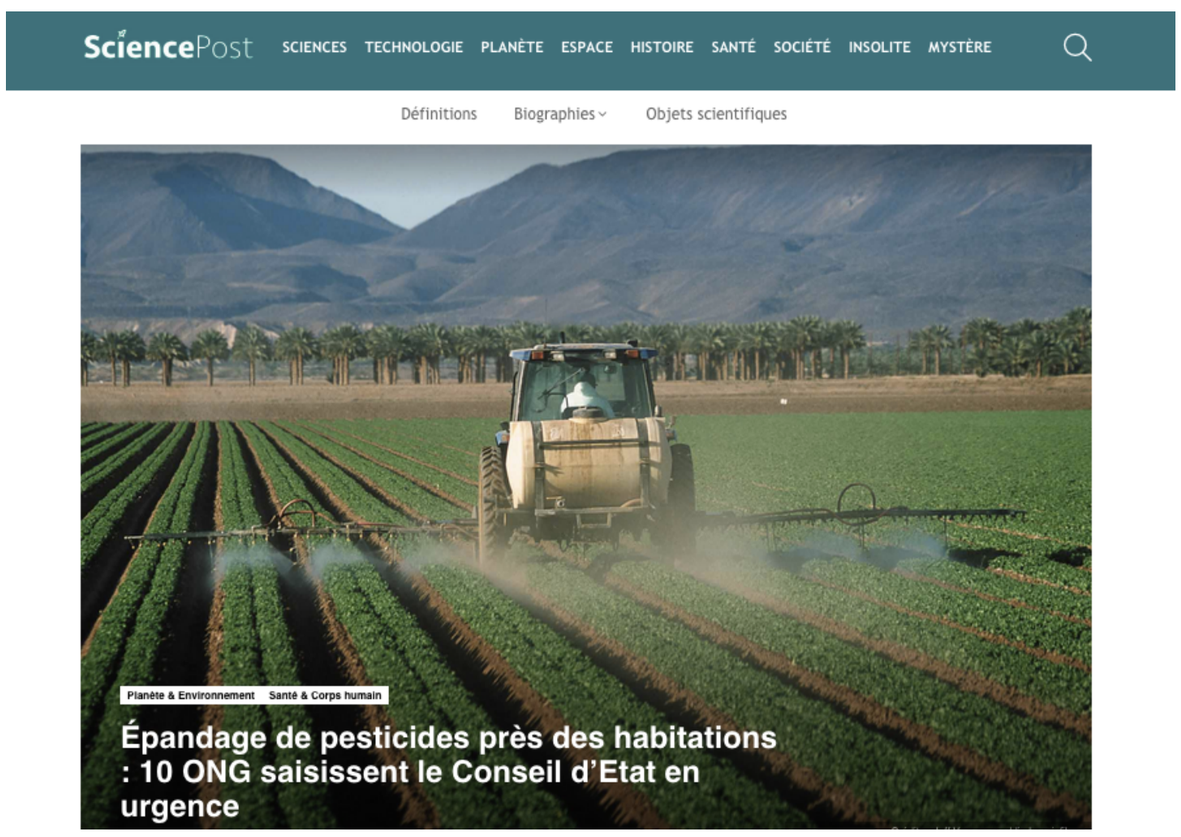
SciencePost SCIENCES TECHNOLOGIE PLANÈTE ESPACE HISTOIRE SANTÉ SOCIÉTÉ INSOLITE MYSTÈRE

Définitions Biographies Objets scientifiques

Planète & Environnement Santé & Corps humain

Épandage de pesticides près des habitations : 10 ONG saisissent le Conseil d'Etat en urgence

“

C'est un communiqué du Ministère de l'Agriculture en date du 30 mars 2020 qui a fini de mettre le feu aux poudres. Le collectif d'ONG était déjà exaspéré par la signature de l'instruction technique du 3 février 2020 ayant pour objet le «renforcement de la protection des riverains susceptibles d'être exposés aux produits phytopharmaceutiques».

BANQUE DES TERRITOIRES 23 AVRIL

CTIVITÉS ET EPL

BANQUE des TERRITOIRES

TOUTE L'ACTUALITÉ LOCALTIS

Localtis - Un média Banque des Territoires

Nouveau recours d'associations contre les épandages de pesticides à proximité immédiate d'habitations

Publié le 23 avril 2020 par AFP dans ENVIRONNEMENT | COVID-19

France

Neuf associations ont annoncé ce 23 avril avoir déposé deux recours devant le Conseil d'Etat pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture. "Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre", indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits "les plus dangereux", qui représentent environ 0,3% des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites "de bon voisinage" doivent être adoptées localement. Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de "passer outre le processus de concertation" et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres "dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant". Elles mettent en avant les interrogations autour de la pollution de l'air, soupçonnée d'aggraver les risques liés au coronavirus.

MACOMMUNE.INFO 23 AVRIL

maCommune.info Mardi 28 Avril 2020

S'INSCRIRE CONNEXION BESANÇON FC HAUT-DOUBS

ACTUALITÉ AGENDA ÉTAT CIVIL MAGAZINES INFO TRAFIC MÉTÉO VOTRE COMMUNE Recherche

POLITIQUE ECONOMIE SOCIÉTÉ CULTURE VIE LOCALE SPORT SOCIAL FAITS DIVERS JUSTICE EDUCATION JEUNESSE SANTÉ NATURE TRANSPORTS LOISIRS

FRANCE SANTÉ SOCIÉTÉ

France : 9 ONG saisissent la justice en urgence pour stopper les dérogations aux distances d'épandage

Publié le 23/04/2020 - 11:14
Mis à jour le 23/04/2020 - 10:56

Neuf organisation non gouvernementales dont l'UFC Que choisir ont déposé deux recours devant le Conseil d'Etat contre la décision du gouvernement accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distance *"encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre"* selon un communiqué du 23 avril 2020.

L'ESSENTIEL

16h02 - Pas de Jeux olympiques de Tokyo si la pandémie n'est pas maîtrisée en 2021

15h52 - « APESA » : un dispositif de soutien psychologique des entrepreneurs en difficulté

15h34 - Dansez la samba avec l'association « Franche-Comté Danse Sportive » !

15h00 - Un déconfinement « progressif et adaptable » dévoilé par Édouard Philippe

14h13 - Un kiné de Besançon propose des exercices d'étirements durant le confinement...

Offres d'emploi en Franche-Comté

“

*« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association **Générations futures** dans un communiqué.*

ACTU ENVIRONNEMENT 26 AVRIL

“

Neuf associations saisissent la justice pour annuler les dérogations accordées aux agriculteurs pour l'épandage de pesticides dans certains départements. Du fait des consultations publiques annulées, le ministère de l'Agriculture a validé des projets de chartes locales sans l'avis du public. Ces chartes étaient l'une des conditions pour réduire les distances d'épandage mises en place début 2020 près des habitations.

FRANCE 3 26 AVRIL

“

Les consultations publiques devaient se tenir [...] avec la participation d'associations de protection de l'environnement et de défense de la santé qui auraient ainsi pu avancer leurs arguments. En raison du confinement, le gouvernement [...] a autorisé les préfectures à prendre des dérogations sans l’avis des citoyens. Le 16 avril 9 ONG ont décidé de saisir la justice en urgence pour demander de stopper ces dérogations aux distances d’épandage.

REPORTERRE 27 AVRIL

“

9 ONG — dont Générations Futures, UFC-Que Choisir, France Nature Environnement, LPO, Solidaires — ont saisi la justice en urgence pour stopper les dérogations aux distances d’épandage de produits pesticides. « Parce que le gouvernement refuse toujours de répondre à nos organisations sur ce sujet [...] et que les préfets font également la sourde oreille, nous avons décidé d’engager deux recours, l’un sur le fond devant le Conseil d’État et l’autre en référé suspension contre », ont-elles déclaré dans un communiqué.

CHARENTE LIBRE 4 MAI

AGRICULTURE

Distances d'épandage: deux associations au créneau

Suite à la décision de la préfecture de la Charente d'assouplir dans certaines conditions (agriculteurs et viticulteurs équipés de matériel adapté de type buses anti-dérives ou panneaux de récupération) les zones de non-traitement (1) instituées en janvier, deux associations militantes ont adressé chacune une lettre à Marie Lajus, la préfète de la Charente. Vigilance OGM Pesticides 16 et Charente Nature s'élèvent contre cette dérogation *«dont les nuisances sont amplifiées par la situation de confinement.»*

Vigilance OGM Pesticides 16, qui a engagé plusieurs recours en justice, demande ainsi à la préfète de *«prendre la responsabilité de ne pas appliquer cette "instruction technique" au vu de la situation sanitaire actuelle, de faire un appel solennel auprès des agriculteurs concernant les conséquences de leurs pratiques: qu'ils prennent a minima des dispositions afin d'éviter les épandages quand la direction du vent va dans le sens des lieux d'habitation et que les distances minimales soient bien respectées.»*

Charente Nature souligne qu'il faut *«éviter un retour au jour d'avant. Le déni de la réalité scientifique masque la peur du changement et met en lumière l'influence des lobbies du monde d'avant»*. Charente Nature en appelle à ce que *«toutes les parties prennent leurs responsabilités et que s'engage un véritable dialogue ouvert à l'agrochimie, aux services de santé, aux consommateurs... Charte et distance d'épandage relèvent de la perte de temps car les faits sont têtus: l'agriculture intensive actuelle détruit la biosphère, humains compris.»*

La préfecture n'a pour l'heure pas répondu à ces deux lettres.

(1) Une distance minimale de sécurité entre les zones d'épandage de pesticides et les habitations. Le projet de charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques est soumis à concertation publique du 27 avril au 14 juin. Chacun peut donner son avis sur www.charte-engagement-charente.fr. Des réunions seront ensuite organisées pour les élus puis les habitants. Le projet de charte pourra être amendé pour intégrer des éléments de la concertation. La charte définitive sera soumise à la préfecture pour validation.

LE MONDE 5 MAI

Consulter le journal

Le Monde

Se connecter

ACTUALITÉS ÉCONOMIE VIDÉOS OPINIONS CULTURE M LE MAG SERVICES

PLANÈTE · CORONAVIRUS ET PANDÉMIE DE COVID-19

Partage

Epandage de pesticides : le confinement ravive les tensions entre agriculteurs et riverains

La crise sanitaire a permis l'assouplissement de la réglementation sur les zones sans traitement près des habitations. La population assignée à résidence ne peut s'éloigner lorsqu'elle est incommodée.

Par Martine Valo · Publié aujourd'hui à 01h05, mis à jour à 10h12

Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés

Des agriculteurs plantent des pommes de terre, à Haynecourt (Nord), le 14 avril. PASCAL ROSSIGNOL / REUTERS

Christina Sainte-Marie, 68 ans, a pris l'habitude de se protéger d'un masque bien avant l'émergence du SARS-CoV-2. Cette pionnière bataille depuis des années contre les épandages de pesticides sur les pommiers plantés serrés tout près de sa maison à Allassac, en Corrèze. En 2011, elle avait poursuivi des arboriculteurs pour avoir aspergé leurs vergers de produits phytosanitaires par grand vent (la loi interdit cette pratique au-delà de 19 km/h), sans convaincre le tribunal de Brive-la-Gaillarde.

« Je pensais qu'avec le confinement, ils allaient arrêter un peu par respect pour les gens fragiles comme moi, témoigne-t-elle. *Mais* pas

CONTENUS SPONSORISÉS PAR OUTBRAIN

NUTRIVIA

Comment réduire votre fatigue (faites ceci tous les jours)

DOULEURS-CERVICALES

Douleurs cervicales ? Les habitants de Seine-saint-denis ne peuvent plus se passer de...

> *« Je pensais qu'avec le confinement, ils allaient arrêter un peu par respect pour les gens fragiles comme moi, témoigne-t-elle. Mais* pas du tout : en ce moment ils traitent trois ou quatre fois par semaine avec je ne sais quelles substances et ça dure cinq heures, six heures... J'ai des maux de tête, des nausées, les yeux qui piquent, je reste pendant des jours sans sortir dans mon jardin. » Christina Sainte-Marie en est convaincue : malgré les plaintes, les chartes et les belles promesses de tenir compte des riverains, « rien ne change ».

NICE-MATIN 5 MAI

nice-matin Découvrez l'offre numérique et naviguez dans un espace sans publicité ABONNEZ-VOUS | ÉDITION ABONNÉS

Lien entre les pesticides et la propagation du virus? Des maires saisissent de nouveau le Conseil d'État

#FRANCE #JUSTICE #CORONAVIRUS | PAR AFP | Mis à jour le 05/05/2020 à 13:38 | Publié le 05/05/2020 à 13:30

Image d'illustration. **Photo AFP**

Soutenez l'info locale et Nice-Matin > ABONNEZ-VOUS

Le collectif de maires anti-pesticides a saisi de nouveau le Conseil d'État d'une demande de suspension en urgence des textes fixant les distances minimales entre zones d'épandage de pesticides et habitations, avançant "un lien probable" entre épandage et propagation du nouveau coronavirus, a-t-on appris mardi.

À lire aussi sur Nice-matin

Les chirurgiens-dentistes équipés pour la reprise le 11 mai

Son combat contre la

“

Le 23 avril, neuf ONG emmenées par Générations Futures, dont Eau et rivières, ont déposé deux recours devant le Conseil d'État contre ces dérogations, pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate des habitations.

LE TÉLÉGRAMME 6 MAI

“

Eau & rivières de Bretagne engage des recours devant le tribunal administratif contre les dérogations des préfets bretons qui ont réduit la limite d’épandage des pesticides à 3 et 5 mètres des maisons et jardins.

LIVE 13h46 Coronavirus : la Russie détecte toujours plus de cas [Direc

Le Télégramme

Rechercher | S'abonner

Accueil Actualités Bretagne Chez vous Économie Sports Loisirs Services Coronavirus

Retour | Accueil Bretagne

Publié le 06 mai 2020 à 15h06

Épandages de pesticides : Eau et rivières va en justice

(Photo archives Claude Prigent/Le Télégramme)

Partager | Agrandir | Imprimer

Lecture : 2 minutes

Eau & rivières de Bretagne engage des recours devant le tribunal administratif contre les dérogations des préfets bretons qui ont réduit la limite d’épandage des pesticides à 3 et 5 mètres des maisons et jardins.

« La contamination de l’air et de l’eau par les pesticides est

Sur le même sujet

Coronavirus : les infos pratiques du 6 mai à Belz et ses environs
06 mai 2020 à 18h35

Bretagne Classic : avec des bons classicmen
05 mai 2020 à 19h42

Bannalec - Ty plant vend bio, à la serre
07 mai 2020 à 10h52

En continu

14h32 Ces quatre dangers qui menacent le commerce breton… et les solutions
4 minutes

14h32 P’tit Freddy, la tortue déconfinée avant l’heure [Vidéo]
1 minute

MONVITI.COM 7 MAI

www.mon-viti.com

Rechercher

Se connecter | Créer un compte

À la Une | Edition abonnés | Vidéos | Abonnez-vous ! | Qui sommes-nous ?

Accueil > Réglementation > Épandage de pesticides à proximité des...

Réglementation

RÉGLEMENTATION

Épandage de pesticides à proximité des habitations : Le Conseil d'État examine les recours

Publié le 07/05/2020 - 10:20 • par Viti Veille • Paris (Ile-de-France)

Le 12 mai prochain, **le Conseil d'État examinera les recours au sujet de l’épandage de pesticides à proximité des habitations.** Suite à la publication le 30 mars 2020 du **communiqué de presse** "Distances de sécurité pour les traitements phytopharmaceutiques à proximité des habitations", **Générations Futures** a demandé d'en suspendre l’exécution.

NOUVEAU !

Déjà abonné à Viti Leaders ?

Votre abonnement au magazine vous donne accès à **l'édition abonnés sur** mon-viti.com

Activez votre accès

COVID-19 REBONDIR ENSEMBLE !:!! Analyser, informer et construire l'avenir

“

Le 12 mai prochain, le Conseil d'État examinera les recours au sujet de l’épandage de pesticides à proximité des habitations. Suite à la publication le 30 mars 2020 du communiqué de presse "Distances de sécurité pour les traitements phytopharmaceutiques à proximité des habitations", Générations Futures a demandé d'en suspendre l’exécution.

20 MINUTES 12 MAI

SOCIÉTÉ De nouveaux recours contre les pesticides devant le Conseil d'Etat

ACCUEIL > SOCIÉTÉ

Pesticides : de nouveaux recours contre les épandages examinés par le Conseil d'Etat

AGRICULTURE Des associations et le collectif de maires anti-pesticides ont demandé mardi au Conseil d'État de suspendre en urgence des textes fixant les distances minimales entre zones d'épandage de pesticides et habitations, ainsi que des dérogations à celles-ci

20 Minutes avec AFP | Publié le 12/05/20 à 21h30 — Mis à jour le 12/05/20 à 21h30

12 COMMENTAIRES 645 PARTAGES

Epandage dans la Sarthe (illustration) — *SICCOLI PATRICK/SIPA*

Elles veulent suspendre en urgence des textes fixant les distances minimales entre zones d' épandage de pesticides et habitations, ainsi que des dérogations à celles-ci. Des associations et le collectif de maires anti-pesticides ont demandé ce mardi au Conseil d'État de se prononcer.

Le collectif des maires, présidé par le maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), Daniel Cueff, qui fut le premier à prendre un arrêté interdisant les pesticides dans sa commune, avait déjà saisi en janvier le Conseil d'État pour demander la suspension du décret et de l'arrêté du 27 décembre 2019 fixant les distances minimales entre l'épandage des pesticides et les habitations, jugées insuffisantes pour protéger les populations.

Sans se prononcer sur le fond, la plus haute juridiction administrative avait estimé que la condition d'urgence n'était pas remplie. Le collectif, qui regroupe quelque 120 maires, a de nouveau saisi le juge des référés d'une demande de suspension, justifiant cette nouvelle requête par le contexte d'épidémie de Covid-19 et de nouvelles publications scientifiques.

Des liens « établis » entre pollution de l'air et risque de Covid

Corinne Lepage, leur avocate, a notamment estimé que « les liens entre pesticides et pollution de l'air sont établis et il est tout à fait clair que les populations de zones à l'air pollué présentent une fragilité accrue au Covid » et produit un étude néerlandaise mettant en évidence des traces de pesticides jusqu'à 250 mètres de leur lieu d'épandage.

L'arrêté et le décret publiés le 27 décembre après plusieurs mois de polémique définissent les distances à respecter : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales et dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes.

Une distance portée à 20 mètres pour les produits « les plus dangereux », qui représentent environ 0,3 % des substances actives utilisées.

À LIRE AUSSI

23/10/18 | PESTICIDES
Pas de suspension du métam-sodium mais des contrôles renforcés

04/03/20 | MENACE
Les pesticides provoquant un retard cérébral chez les bébés abeilles

12/10/18 | PESTICIDES
Nouveaux cas d'intoxication après un épandage dans le Maine-et-Loire

D'ACTU 1 SUR 2

Bitume drainant
Stardrainel® est un enrobé rouge stabilisé renforcé drainant. Ses gravillons naturellement rouges (sans colorant) mettent en valeur les demeures anciennes comme les maisons modernes, les all…
Cliquer

Gravier aggloméré
Minéralstar® est un revêtement stabilisé et renforcé à base de granulats et d'un liant minéral et végétal. Issu de la Recherche et du Développement, le nouveau produit Daniel Moquet est un r…
Cliquer

Gravier goudronné
Gravistar® est un revêtement constitué d'une émulsion bitumeuse et de gravillons. Grâce à son fini naturel et aux différents coloris existants, Gravistar® s'adapte à vos goû…
Cliquer

Béton désactivé
Le béton désactivé ou béton lavé est un béton à l'aspect gravillonné qui laisse apparaître les graviers de couleurs à la surface. D'un point de vue esthétique, il peut être utilisé p…
Cliquer

annonce proposée par showroom.daniel-moquet.com

A LIRE AUSSI Contenus Sponsorisés

REPORTERRE 12 MAI

Reporterre le quotidien de l'écologie

CLIMAT | LIBERTÉS | CORONAVIRUS | ALTERNATIVES | TOUTE L'I

Accueil > Brèves >

Épandage des pesticides : le Conseil d'État fait reculer le ministère de l'Agriculture

12 mai 2020 Durée de lecture : 1 minute

Ce mardi 12 mai, le ministère de l'Agriculture s'est engagé à retirer de son site internet les textes qui incitaient à réduire les distances d'épandage au minimum. Cette décision a été annoncée lors d'une audience devant le Conseil d'État, qui examinait un recours de neuf associations contre le ministère déposé le 23 avril dernier. Elles contestaient le choix du ministère, en pleine crise du Covid-19 et en plein confinement, de permettre une réduction des distances de sécurité entre les épandages de pesticides et les habitations au minimum.

Ce mardi 12 mai, le ministère de l'Agriculture s'est engagé à retirer de son site internet les textes qui incitaient à réduire les distances d'épandage au minimum. Cette décision a été annoncée lors d'une audience devant le Conseil d'État, qui examinait un recours de neuf associations contre le ministère déposé le 23 avril dernier. Elles contestaient le choix du ministère, en pleine crise du Covid-19 et en plein confinement, de permettre une réduction des distances de sécurité entre les épandages de pesticides et les habitations au minimum. […] Lors de la même audience, neuf ONG emmenées par ***Générations Futures***, dont France Nature Environnement, l'UFC Que Choisir ou Eau et rivières, ont demandé la suspension de divers textes assouplissant les conditions de validation de dérogations ramenant les distances à trois mètres pour les cultures hautes et cinq pour les basses.